

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Intergard 343 Grey Part A

### Section 1. Identification

Identificateur SGH du produit : Intergard 343 Grey Part A  
Code du produit : KNA342

#### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées                              |        |
|---|--------|
| Application professionnelle de revêtements et d'encre |        |
| Utilisations non recommandées                         | Raison |
| Tous Autre Utilisations                               |        |

Données relatives au fournisseur : International Paint (PTY) Ltd  
1 Paints Place  
Dickens Road  
Umbogintwini  
KZN 4120,  
South Africa  
Tel: +27 31 904 8000

+27 31 904 8000 (24hr)

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : 10177 (Utilisation réservée aux professionnels autorisés de la santé )

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sdsfellinguk@akzonobel.com

### Rubrique 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange : **L** LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3  
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2  
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE (système nerveux central (SNC) et organes de l'audition) - Catégorie 1  
TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2



#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :




Mention d'avertissement : **D**anger

## Rubrique 2. Identification des dangers

- Mentions de danger** :  Liquide et vapeurs inflammables.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (système nerveux central (SNC), organes de l'audition)  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence**
- Prévention** :  Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et de manutention antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les gaz, vapeurs ou aérosols.
- Intervention** : Recueillir le produit répandu. Consulter un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Stockage** : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation** : Mélange

| Nom des composants  | % en poids | Numéro CAS | Classification   |
|---|------------|------------|--|
|  produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine | ≥25 - ≤50  | 25068-38-6 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2A, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411  |
| xylène  | ≤13        | 1330-20-7  | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4, H312<br>Acute Tox. 4, H332<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2A, H319<br>STOT SE 3, H335<br>Asp. Tox. 1, H304 |
| éthylbenzène  | ≤3         | 100-41-4   | Flam. Liq. 2, H225   |

### Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

|   |      |            |   |
|---|------|------------|---|
| butane-1-ol                               | ≤1.9 | 71-36-3    | Acute Tox. 4, H332<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2A, H319<br>STOT SE 3, H335<br>STOT RE 2, H373 (organes de l'audition)<br>Asp. Tox. 1, H304 |
| naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré    | ≤3   | 64742-82-1 | Flam. Liq. 3, H226<br>Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H335<br>STOT SE 3, H336                           |
| 1-méthoxypropane-2-ol                     | ≤3   | 107-98-2   | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H336   |
| solvant naphta aromatique léger (pétrole) | ≤1.3 | 64742-95-6 | Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H335<br>STOT SE 3, H336<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Aquatic Chronic 2, H411  |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Rubrique 4. Premiers secours

#### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

## Rubrique 4. Premiers secours

**Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Consulter un médecin après toute exposition ou en cas de malaise. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.  
**Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
faiblesse musculaire  
évanouissement

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**Dangers spécifiques du produit** : Liquide et vapeurs inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
 dioxyde de carbone  
 monoxyde de carbone  
 oxydes de soufre  
 oxyde/oxydes de métal

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.



## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des composants  | Limites d'exposition   |
|---|--|
| sulfate de baryum   | <b>DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).</b><br>TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires   |
| talc (Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> ) | <b>DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).</b><br>TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires<br>TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: total inhalable dust                                    |
| xylène  | <b>DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).</b><br><b>Absorbé par la peau.</b><br>TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>TWA: 100 ppm 8 heures.<br>STEL: 650 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>STEL: 150 ppm 15 minutes.  |
| aluminium   | <b>DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).</b><br>TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: Poussières alvéolaires<br>TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. Forme: total inhalable dust                                    |
| éthylbenzène  | <b>DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).</b><br>STEL: 545 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>STEL: 125 ppm 15 minutes.<br>TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>TWA: 100 ppm 8 heures.                                 |
| butane-1-ol   | <b>DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).</b><br><b>Absorbé par la peau.</b><br>STEL: 150 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>STEL: 50 ppm 15 minutes.   |
| naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré                                  | <b>DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).</b><br>TWA: 575 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>TWA: 100 ppm 8 heures.<br>STEL: 720 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>STEL: 125 ppm 15 minutes.                                 |
| 1-méthoxypropane-2-ol   | <b>DOL OEL (Afrique du Sud, 8/1995).</b><br><b>Absorbé par la peau.</b><br>TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br>TWA: 100 ppm 8 heures.<br>STEL: 1080 mg/m <sup>3</sup> 15 minutes.<br>STEL: 300 ppm 15 minutes. |

#### Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

### Protection de la peau

**Protection des mains** : Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Recommandé : Viton® ou Gants en nitrile. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur. AVIS : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants, sans en exclure d'autres : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants. Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

**Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques.

**Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.



## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques

### Aspect

|  |  |
|--|--|
| <b>État physique</b>   | : Liquide.   |
| <b>Couleur</b>   | : Métallique.  |
| <b>Odeur</b>   | : Solvant.   |
| <b>Seuil olfactif</b>  | : Non disponible.  |
| <b>pH</b>  | : Non applicable.  |
| <b>Point de fusion</b>   | : Non disponible.  |
| <b>Point d'ébullition</b>  | : Plus basse valeur connue: 136.16°C (277.1°F) (xylène).                     |
| <b>Point d'éclair</b>  | : Vase clos: 28°C (82.4°F)   |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | : Non disponible.  |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                  | : Non disponible.  |
| <b>Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)</b> | : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 0.8% Seuil maximal: 6.7% (xylène) |
| <b>Pression de vapeur</b>  | : Non disponible.  |
| <b>Densité de vapeur</b>   | : Non disponible.  |
| <b>Densité relative</b>  | : 1.65   |
| <b>Solubilité</b>  | : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.                     |
| <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>                         | : Non disponible.  |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                             | : Non disponible.  |
| <b>Température de décomposition</b>                                  | : Non disponible.  |
| <b>Viscosité</b>   | : Cinématique (température ambiante): 622 mm <sup>2</sup> /s (622 cSt)       |

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

|   |  |
|---|--|
| <b>Réactivité</b>                           | : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.  |
| <b>Stabilité chimique</b>                   | : Le produit est stable.   |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses</b> | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.   |
| <b>Conditions à éviter</b>                  | : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. |
| <b>Matières incompatibles</b>               | : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :<br>matières oxydantes  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>  | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.   |

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit/<br>composant                 | Résultat                | Espèces | Dosage      | Exposition |
|--|-------------------------|---------|-------------|------------|
| xylène                                       | DL50 Orale              | Rat     | 4300 mg/kg  | -          |
|  | CL50 Inhalation Gaz.    | Lapin   | 4000 ppm    | 4 heures   |
| éthylbenzène                                 | DL50 Cutané             | Lapin   | 17800 mg/kg | -          |
|  | DL50 Orale              | Rat     | 3500 mg/kg  | -          |
| butane-1-ol                                  | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat     | 24 mg/l     | 4 heures   |
|  | DL50 Cutané             | Lapin   | 3400 mg/kg  | -          |
| 1-méthoxypropane-2-ol                        | DL50 Orale              | Rat     | 790 mg/kg   | -          |
|  | DL50 Cutané             | Lapin   | 13 g/kg     | -          |
| solvant naphta aromatique<br>léger (pétrole) | DL50 Orale              | Rat     | 6600 mg/kg  | -          |
|  | DL50 Orale              | Rat     | 8400 mg/kg  | -          |

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit/<br>composant                        | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition                      | Observation |
|---|----------------------------|---------|-----------|---------------------------------|-------------|
| Produit de réaction:<br>bisphénol-A-épichlorhydrine | Yeux - Faiblement irritant | Lapin   | -         | 100<br>milligrams               | -           |
|   | Yeux - Irritant moyen      | Lapin   | -         | 24 heures 20<br>milligrams      | -           |
|   | Yeux - Irritant puissant   | Lapin   | -         | 24 heures 5<br>milligrams       | -           |
|   | Peau - Irritant moyen      | Lapin   | -         | 24 heures<br>500<br>microliters | -           |
| éthylbenzène  | Peau - Irritant puissant   | Lapin   | -         | 24 heures 2<br>milligrams       | -           |
|   | Yeux - Irritant puissant   | Lapin   | -         | 500<br>milligrams               | -           |
| butane-1-ol   | Peau - Faiblement irritant | Lapin   | -         | 24 heures 15<br>milligrams      | -           |
|   | Yeux - Irritant puissant   | Lapin   | -         | 24 heures 2<br>milligrams       | -           |
|   | Yeux - Irritant puissant   | Lapin   | -         | 0.005<br>Milliliters            | -           |
| 1-méthoxypropane-2-ol                               | Peau - Irritant moyen      | Lapin   | -         | 24 heures 20<br>milligrams      | -           |
|   | Yeux - Faiblement irritant | Lapin   | -         | 24 heures<br>500<br>milligrams  | -           |
| solvant naphta aromatique<br>léger (pétrole)        | Peau - Faiblement irritant | Lapin   | -         | 500<br>milligrams               | -           |
|   | Yeux - Faiblement irritant | Lapin   | -         | 24 heures<br>100<br>microliters | -           |

#### Sensibilisation

Non disponible.

#### Mutagénicité

Non disponible.

#### Cancérogénicité

Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

Non disponible.

### Tératogénéicité

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

| Nom                                       | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles   |
|---|-------------|-------------------|--|
| xylène                                    | Catégorie 3 | Non applicable.   | Irritation des voies respiratoires                       |
| éthylbenzène                              | Catégorie 3 | Non applicable.   | Irritation des voies respiratoires                       |
| butane-1-ol                               | Catégorie 3 | Non applicable.   | Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques |
| naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré    | Catégorie 3 | Non applicable.   | Effets narcotiques                                       |
| 1-méthoxypropane-2-ol                     | Catégorie 3 | Non applicable.   | Effets narcotiques                                       |
| solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Catégorie 3 | Non applicable.   | Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques |

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

| Nom                                    | Catégorie   | Voie d'exposition | Organes cibles                |
|--|-------------|-------------------|-------------------------------|
| éthylbenzène                           | Catégorie 2 | Indéterminé       | organes de l'audition         |
| naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré | Catégorie 1 | Inhalation        | système nerveux central (SNC) |

### Danger par aspiration

| Nom                                       | Résultat                            |
|---|-------------------------------------|
| xylène                                    | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| éthylbenzène                              | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré    | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |
| solvant naphta aromatique léger (pétrole) | DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 |

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
faiblesse musculaire  
évanouissement

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** : Non disponible.

**Effets potentiels différés** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

**Généralités** : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

| Voie                 | Valeur ETA    |
|----------------------|---------------|
| Orale                | 52666.7 mg/kg |
| Cutané               | 10861 mg/kg   |
| Inhalation (vapeurs) | 86.89 mg/l    |

## Rubrique 12. Informations écologiques

### Toxicité

| Nom du produit/composant | Résultat                              | Espèces  | Exposition |
|--------------------------|---------------------------------------|--|------------|
| Xylène<br>éthylbenzène   | Aiguë CL50 8500 µg/l Eau de mer       | Crustacés - Palaemonetes pugio                             | 48 heures  |
|                          | Aiguë CL50 13400 µg/l Eau douce       | Poisson - Pimephales promelas                              | 96 heures  |
|                          | Aiguë CE50 3.6 mg/l Eau douce         | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata                   | 96 heures  |
| butane-1-ol              | Aiguë CL50 18.4 à 25.4 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né                       | 48 heures  |
|                          | Aiguë CL50 5.1 à 5.7 mg/l Eau de mer  | Poisson - Menidia menidia                                  | 96 heures  |
|                          | Aiguë CE50 1983 à 2072 mg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna                                    | 48 heures  |
|                          | Aiguë CL50 1910 mg/l Eau douce        | Poisson - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, couvée, | 96 heures  |

## Rubrique 12. Informations écologiques

|   |                                   |                     |           |
|---|-----------------------------------|---------------------|-----------|
| solvant naphta aromatique léger (pétrole) | Aiguë CE50 6.14 mg/m <sup>3</sup> | sevrage)<br>Daphnie | 48 heures |
|   | Aiguë CL50 9.22 mg/m <sup>3</sup> | Poisson - Mykiss    | 96 heures |

### Persistance et dégradabilité

| Nom du produit/<br>composant   | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|--|--------------------|-----------|------------------|
| produit de réaction:<br>bisphénol-A-épichlorhydrine<br>éthylbenzène<br>naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré | -                  | -         | Non facilement   |
|  | -                  | -         | Facilement       |
|  | -                  | -         | Non facilement   |

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit/<br>composant   | LogP <sub>ow</sub> | FBC        | Potentiel |
|--|--------------------|------------|-----------|
| produit de réaction:<br>bisphénol-A-épichlorhydrine<br>xylène<br>éthylbenzène<br>butane-1-ol<br>naphta lourd (pétrole),<br>hydrodésulfuré<br>1-méthoxypropane-2-ol | 2.64 à 3.78        | -          | faible    |
|  | 3.12               | 8.1 à 25.9 | faible    |
|  | 3.6                | 15         | faible    |
|  | 1                  | -          | faible    |
|  | -                  | 10 à 2500  | élevée    |
|  | <1                 | -          | faible    |

### Mobilité dans le sol





**Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)** : Non disponible.

**Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

|   | UN   | IMDG   | IATA  |
|---|--|--|---|
| <b>Numéro ONU</b>                                   | UN1263   | UN1263   | UN1263  |
| <b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b> | PEINTURES  | ☑ PEINTURES. Polluant marin (produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré)   | ☑ PEINTURES   |
| <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>        | 3<br> | 3<br>  | 3<br>  |
| <b>Groupe d'emballage</b>                           | III  | III  | III   |
| <b>Dangers pour l'environnement</b>                 | Non.   | ☑ Oui.   | ☑ Non.  |
| <b>Autres informations</b>                          | -  | ☑ Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg.                                    | ☑ Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport. |

**Code IMDG, Groupe de séparation** : Non applicable.

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** : Non disponible.

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire



## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Australie</b>           | : Indéterminé.   |
| <b>Canada</b>              | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  |
| <b>Chine</b>               | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  |
| <b>Europe</b>              | : Indéterminé.   |
| <b>Japon</b>               | : <b>Inventaire du Japon (ENCS)</b> : Indéterminé.<br><b>Inventaire du Japon (ISHL)</b> : Indéterminé. |
| <b>Malaisie</b>            | : Indéterminé.   |
| <b>Nouvelle-Zélande</b>    | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  |
| <b>Philippines</b>         | : Indéterminé.   |
| <b>République de Corée</b> | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  |
| <b>Taiwan</b>              | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  |
| <b>Turquie</b>             | : Indéterminé.   |
| <b>États-Unis</b>          | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  |

## Rubrique 16. Autres informations

### Justification

| Classification  | Justification  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2A, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT RE 1, H372 (système nerveux central (SNC) et organes de l'audition)<br>Aquatic Chronic 2, H411 | D'après les données d'essai<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul<br>Méthode de calcul |

### Historique

|  |              |
|--|--------------|
| <b>Date d'impression</b>               | : 05/06/2017 |
| <b>Date d'édition/Date de révision</b> | : 05/06/2017 |
| <b>Date de la précédente édition</b>   | : 24/06/2016 |
| <b>Version</b>                         | : 3          |

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Légende des abréviations</b> | : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë<br>FBC = Facteur de bioconcentration<br>SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques<br>IATA = Association international du transport aérien<br>CVI = conteneurs en vrac intermédiaires<br>code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses<br>LogKoe = coefficient de partage octanol/eau<br>MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)<br>NU = Nations Unies |
|---------------------------------|---|

|                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| <b>Références</b> | : Non disponible. |
|-------------------|-------------------|

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

## Rubrique 16. Autres informations

**REMARQUE IMPORTANTE** : les informations figurant dans cette fiche technique (lesquelles peuvent être modifiées de temps à autre) ne se veulent pas exhaustives, elles sont présentées de bonne foi et sont considérées comme correctes à la date à laquelle le document a été préparé. Il incombe à l'utilisateur de vérifier que cette fiche technique est à jour avant d'utiliser le produit auquel elle se rapporte.

Les personnes utilisant ces informations doivent tirer leurs propres conclusions quant à la pertinence du produit concerné pour leurs besoins avant l'utilisation. Lorsque ces usages sont différents des usages expressément recommandés dans cette fiche de données de sécurité, l'utilisateur se sert du produit à ses propres risques.

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ DU FABRICANT** : les conditions, méthodes et facteurs affectant la manipulation, le stockage, l'application, l'utilisation et l'élimination du produit ne relèvent pas du contrôle ni des connaissances du fabricant. Par conséquent, le fabricant n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne tout événement préjudiciable susceptible de se produire lors de la manipulation, du stockage, de l'application, de l'utilisation, de l'utilisation abusive ou de l'élimination du produit et, dans la mesure où la législation applicable le permet, le fabricant décline expressément toute responsabilité pour les pertes, dommages et/ou dépenses résultant de ou liées de quelque façon que ce soit au stockage, à la manipulation, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. La manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit en toute sécurité relèvent de la responsabilité des utilisateurs. Ceux-ci doivent se conformer à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité.

Sauf accord contraire de notre part, tous les produits fournis par nous sont soumis aux conditions de l'entreprise, lesquelles comprennent une clause de limitation de responsabilité. Veuillez à vous référer à ces conditions et/ou au contrat applicable que vous avez conclu avec AkzoNobel (ou son entreprise affiliée, selon le cas).

© AkzoNobel